
communiqué

Jeudi 2 octobre 2025

Grand Annecy : reprise de la collecte des déchets ménagers incinérables sur la rive Est du lac mise en place à compter du 29 septembre 2025

L'Agglomération du Grand Annecy a repris la collecte des déchets ménagers incinérables, c'est-à-dire des déchets non recyclables et non compostables, sur les communes de Veyrier-du-Lac, Menthon-Saint-Bernard, Talloires-Montmin et Bluffy. Cette réorganisation s'accompagne de nouveaux circuits, pensés pour simplifier la communication auprès des habitants et des professionnels. Afin de préparer au mieux cette évolution, un courrier d'information a été distribué mi-septembre dans les boîtes aux lettres et un mémo rappelant les jours de collecte a été accroché directement aux bacs.

Les habitants et les professionnels sont invités à présenter leurs bacs la veille au soir, la collecte débutant chaque jour dès 5 heures du matin. Pour les foyers comme pour les commerces, la fréquence et les jours de ramassage varient selon les communes et selon la saison. Ainsi, à Veyrier-du-Lac, les habitants et les professionnels hors hôtellerie et restauration verront leurs bacs ramassés le mardi, tandis que les hôtels, restaurants et métiers de bouche bénéficieront de passages renforcés, deux fois par semaine en basse saison et trois fois par semaine durant l'été.

À Menthon-Saint-Bernard, les collectes auront lieu le vendredi matin pour les particuliers et les professionnels hors métiers de bouche, tandis que les établissements touristiques et métiers de bouches seront eux collectés le lundi et le jeudi en basse saison, et également le samedi en haute saison.

Par ailleurs, à Talloires-Montmin, les foyers et les professionnels hors hôtellerie et restauration verront leurs bacs collectés le mercredi, avec le même système saisonnier de collecte renforcée pour les métiers de bouche soit le lundi, jeudi en basse saison et samedi ajouté en haute saison. Le dispositif reste inchangé pour Montmin, où la collecte s'effectue uniquement par apport volontaire.

Enfin, à Bluffy, la collecte aura lieu le lundi matin pour les habitants et les professionnels hors hôtellerie-restauration, tandis que les établissements touristiques bénéficieront, comme sur les autres communes, de collectes supplémentaires en période estivale.

Dans plusieurs secteurs de la rive du lac, certaines voies étroites ne permettant pas le passage de camions classiques feront l'objet d'un ramassage spécifique le jeudi matin grâce à un véhicule adapté. D'autres rues, où les manœuvres sont impossibles ou sur des secteurs maillés en point d'apport volontaire pour les déchets recyclables et incinérables, voient la collecte en bacs roulants supprimée. Et les habitants sont alors invités à se rendre sur les sites d'apport volontaire pour évacuer les déchets résiduels comme leurs déchets recyclables. Cette organisation garantit une continuité du service tout en tenant compte des contraintes d'accessibilité propres à ces territoires.

Jeudi 2 octobre 2025

Par ailleurs, la collecte des déchets recyclables reste assurée exclusivement en apport volontaire pour l'ensemble des communes de la rive Est du lac. Conformément aux obligations de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), le Grand Annecy poursuit le déploiement de solutions pour le tri des biodéchets. Des composteurs individuels sont mis gratuitement à disposition des habitants et des sites de compostage collectif sont installés dans les copropriétés. Cette pratique permet de réduire jusqu'à 30 % le poids de la poubelle résiduelle et contribue à limiter significativement les tonnages de déchets incinérés.

Enfin, l'Agglomération rappelle que des opérations de maintenance des bacs seront programmées d'ici la fin de l'année 2025 afin de remplacer les équipements défectueux. Les habitants sont invités à signaler tout bac cassé ou abîmé auprès de la Direction de la valorisation des déchets, joignable par courriel à valorisationdechets@grandannecy.fr ou par téléphone au 04 50 33 02 12.